



Commune municipale

2607 Cortébert

## CONVOCAATION

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022  
A 20.00 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DE CORTEBERT**

### ORDRE DU JOUR

1. Budget 2023
  - a) Discuter et approuver la quotité d'impôt et la taxe immobilière
  - b) Discuter et approuver le budget 2023
2. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 410'000.00 relatif à l'agrandissement du bâtiment de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon (part de Cortébert ; environ CHF 36'900, soit 9% selon la clé de répartition)
3. Discuter et adopter la modification du Plan d'Aménagement Local (PAL), à savoir :
  - a) Le Plan de Zones d'Affectation (PZA) avec constatation de la limite forestière
  - b) Le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN)
  - c) Le Plan de Zones de Protection (PZP)
  - d) Le Règlement Communal de Construction (RCC)
4. Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
5. Prendre connaissance du décompte final relatif à la réfection de la rue « Champ du Pau » et la réfection partielle de la rue « Rière le Moulin »
6. Prendre connaissance du décompte final relatif à la réfection partielle de la rue « Les Oeuchettes »
7. Nommer un organe privé de vérifications des comptes
8. Election d'un(e) Président(e) et d'un(e) Vice-Président(e) des assemblées municipales
9. Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les règlements mentionnés aux points 3 et 4 sont déposés publiquement au secrétariat communal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary et auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (points 3 et 4).

Les personnes qui souhaitent obtenir le budget 2023 détaillé peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune ([www.cortebert.ch](http://www.cortebert.ch)).

Le Conseil municipal tient à informer la population que toutes les mesures relatives à la situation sanitaire actuelle seront prises et respectées.

Cortébert, le 11 novembre 2022

Conseil municipal